

Procès-Verbal des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2012

Exercice 1^{er} octobre 2011 – 30 septembre 2012

Les membres de l'Association « Cercle Hippique du Bois de Vincennes » (CHBV) se sont réunis, sur convocation individuelle écrite, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 15 décembre 2012 à 16 heures 30 dans les locaux de l'École Maternelle du 6 rue de Fontenay à Nogent-sur-Marne.

L'ordre du jour était le suivant :

- Accueil - Introduction
- Approbation du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2012
- Rapport moral relatif à l'exercice du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012
- Rapport financier relatif à l'exercice du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, en ce compris :
 - bilan et compte de résultats
 - rapport des vérificatrices comptables
 - modalité de vérification des comptes pour l'exercice du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013
 - budget prévisionnel relatif à l'exercice du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013
- Quitus de gestion
- Elections : renouvellement statutaire du mandat de trois membres du comité, Patricia CLINET, Joaquim RUIVO, Ivan LE GOFF
- Questions diverses

Les membres présents émargent pour eux-mêmes et leurs éventuels mandants sur un registre de présence.

Le nombre de membres électeurs est de 146, **le nombre d'électeurs présents ou représentés est de 102.**

Le quorum statutaire (37) est donc atteint, l'Assemblée peut valablement se tenir.

La séance se déroule en présence de Monsieur Pasternak 1^{er} adjoint au Maire de Nogent-sur-Marne et de Monsieur Pascal Mulet-Querner, Président du Comité Départemental d'Équitation du Val-de-Marne.

Les documents figurant en annexe de ce PV ont été mis à la disposition de tous sur le site internet du CHBV.

Le Président de séance est Georges-Arnoux Rieunier, Président du CHBV.

- Mot du Président

Le Président Georges-Arnoux Rieunier introduit la réunion.

Le Président soumet le vote du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 14 janvier 2012, à l'approbation des membres :

Le PV de l'Assemblée Générale de l'année précédente est adopté à bulletin secret.

Résultats : 102 *Suffrages exprimés* 72 *Pour* 28 *Contre* 2 *Blanc/Nul*

- Rapport Moral

Patricia Clinet, Secrétaire Générale présente le **rapport moral de l'exercice écoulé**.

Le texte est annexé au présent PV.

Ce rapport est soumis aux votes des membres à bulletin secret.

Résultats : 102 *Suffrages exprimés* 73 *Pour* 28 *Contre* 1 *Blanc/Nul*

Le rapport moral est adopté.

- Intervention de Monsieur Pascal Mulet-Querner

Monsieur Pascal Mulet-Querner, Président du Comité Départemental d'Equitation du Val-de-Marne, présente son soutien et celui du Comité Départemental d'Equitation du Val-de-Marne au CHBV. Il rappelle l'importance du CHBV au sein du CDE 94. Il apporte également des informations complémentaires sur la situation d'occupation de la carrière de la Plaine-Saint-Hubert par le CHBV et l'Association de la Plaine-Saint-Hubert à laquelle le CHBV adhère.

- Rapport financier

La Trésorière Corinne Van Butsele présente les **comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012**.

Le texte est annexé au présent PV.

Le **rapport financier** est soumis aux votes des membres à bulletin secret :

Résultats : 102 *Suffrages exprimés* 72 *Pour* 30 *Contre* 0 *Blanc/Nul*

Le rapport financier est adopté.

Mesdames Cazaaran et Bodeau, Vérificatrices Comptables, ont examiné les comptes selon le mandat qui leur a été confié lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2012. Elles indiquent que les comptes sont régulièrement et correctement tenus. Le rapport est annexé au présent PV.

Les mandats des vérificatrices comptables ne sont pas renouvelés. A partir de l'exercice 2012 -2013, le Comité Directeur du CHBV fera appel à un cabinet comptable pour vérifier indépendamment les comptes dans le cadre d'une prestation rémunérée prévue aux termes d'une lettre de mission.

Le budget prévisionnel est soumis aux votes des membres à bulletin secret :

Résultats : 102 *Suffrages exprimés* 67 *Pour* 35 *Contre* 0 *Blancs/Nuls*

Le budget est adopté.

- Approbation de l'exercice et quitus

Le quitus de gestion sur l'exercice écoulé est soumis aux votes des membres à bulletin secret :

Résultats : 102 *Suffrages exprimés* 66 *Pour* 36 *Contre* 0 *Blanc/Nul*

Le quitus est donné par l'Assemblée.

- Renouvellement des mandats d'administrateurs

Le Comité Directeur du CHBV se renouvelle par tiers chaque année, comme le prévoit l'article 13 des Statuts de l'Association du Cercle Hippique du Bois de Vincennes. Les trois membres sortants sont Patricia Clinet, Ivan Le Goff et Joaquim Ruivo.

Conformément à l'article 13 des statuts, Joaquim RUIVO, qui avait été coopté par le Comité Directeur pour le remplacement provisoire d'un membre démissionnaire s'est présenté au suffrage de l'assemblée. Madame Marie Aline NELIAZ fait remarquer en séance que la candidature de Mr RUIVO n'est pas recevable en l'état car il n'est pas détenteur de la licence fédérale (cf. article 12 des statuts). Afin de pallier ce problème, la licence de Monsieur Joaquim RUIVO est prise en séance, sur le site internet de la FFE, avant le début du vote. Aucun mandat d'administrateur n'arrivant à expiration sur l'exercice 2011-2012, le Comité Directeur a procédé à un tirage au sort pour désigner les deux autres membres sortants, Patricia CLINET et Ivan LE GOFF.

Cinq candidats se sont donc déclarés selon la procédure statutaire, il s'agit de Michaël LUCK, Patricia CLINET, Joaquim RUIVO, Ivan LE GOFF et Béatrice CHIAPPA.

Les cinq candidats se présentent à l'Assemblée, il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Résultats : 102 *Suffrages exprimés*

	Pour	Contre	Blancs
Béatrice Chiappa	35	61	6
Patricia Clinet	69	28	5
Ivan Le Goff	73	24	5
Michaël Luck	34	61	7
Joaquim Ruivo	62	35	5

Ivan LE GOFF, Patricia CLINET et Joaquim RUIVO sont réélus administrateurs au Comité Directeur du CHBV.

- Questions diverses

Des questions diverses ont été posées lors de l'Assemblée sur le nouveau logiciel de gestion Kavalog, la situation de l'Association de la Plaine Saint Hubert, la trésorerie, l'accord d'intéressement des salariés, les travaux, la dératisation, les conditions d'éligibilité à un mandat d'administrateur du CHBV. Par ailleurs, des questions ont été posées en amont par voie électronique ou postale, afin d'être traitées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Questions reçues de Madame Béatrice CHIAPPA :

- *« Pouvez-vous nous indiquer ce que vous prévoyez pour le Club House, à ce jour espace de convivialité pour tous les cavaliers et les accompagnateurs, et nous confirmer que vous n'envisagez pas sa fermeture avec la suppression du poste de travail qu'il représente ? »*
Réponse du Comité Directeur : le Comité Directeur n'envisage ni la fermeture du Club House ni la suppression du poste de Célia DA SILVA.
- *« Dans un contexte de baisse du chiffre d'affaires, pouvez-vous expliquer l'intérêt de la nouvelle organisation d'inscription dans les reprises qui passe exclusivement par le secrétariat ? »*
Réponse du Comité Directeur : l'inscription dans les reprises peut également passer directement par les enseignants si le secrétariat est fermé. Cette organisation permet une meilleure gestion du nombre de cavaliers dans les reprises tout en respectant l'homogénéité des niveaux entre les cavaliers.
- *« Le projet pédagogique a été présenté en septembre 2012. Pouvez-vous nous préciser : le bilan de départ, les différents objectifs (cercle et cavalier) et les moyens mis en œuvre pour les atteindre ? »*
Réponse du Comité Directeur : le projet pédagogique s'organise autour de quatre axes : assurer la qualité de l'instruction, développer la pratique autour du cheval et du poney, dynamiser la compétition, développer l'équitation loisir. Afin de soutenir ce projet, une nouvelle organisation a été mise en place sous la responsabilité d'un Directeur technique et les reprises ont été réaménagées.

Questions reçues de Madame Marie-Aline NELIAZ :

- *« Quatre procès-verbaux du Comité Directeur sont manquants : 14 novembre 2011, 13 décembre 2011, 20 décembre 2011 et 12 janvier 2012. Les réunions se sont tenues, des notes ont été prises, les anciens membres du Comité sont toujours joignables, tout est donc réuni pour la rédaction, la relecture et la signature desdits procès-verbaux. Qu'est-ce qui justifie ce non respect statuts ? »*
Réponse du Comité Directeur : il s'agit des procès-verbaux du Comité Directeur dans sa composition de l'exercice 2010-2011 dont 5 membres ont été démissionnaires. Le Président du CHBV nouvellement élu sur l'exercice 2011-2012 n'est pas tenu de rédiger les procès-verbaux d'un exercice dont il n'assurait pas la Présidence.
- *« Quatre postes sont à pourvoir cette année : le tiers à renouveler (P.Clinet, I.Le Goff, V. Kajtax) et la candidature de Joaquim Ruivo à mettre au suffrage de l'assemblée. Pourquoi cela n'est pas le cas ? Merci de préciser la méthode utilisée pour la désignation du tiers sortant. »*
Réponse du Comité Directeur apportée précédemment, lors du renouvellement des mandats d'administrateurs.
- *« Doit-on comprendre que le Comité envisage de supprimer les vérificateurs comptables ? Si tel est le cas, pouvez-vous détailler les modalités de ce changement ? »*
Réponse du Comité Directeur apportée précédemment.

Questions reçues de Madame Claire DESAMBLANC :

- *Fin des cours d'un enseignant bénévole. « Hormis mon incompréhension face à votre décision niant le souhait d'une partie des adhérents du CHBV, je m'interroge sur les conséquences financières d'une telle*

décision. Pourriez-vous indiquer le coût des cours assurés par un autre enseignant ou les tâches que celui-ci n'exerce plus pour assurer ces cours ? »

Réponse du Comité Directeur : Il n'y a pas de conséquences financières : le CHBV a suffisamment d'enseignants salariés pour assurer l'intégralité des cours, par ailleurs, les frais de personnel ont baissé de 2.5% sur l'exercice 2010-2011

- *« Par ailleurs, pourriez-vous communiquer votre position sur le bénévolat au sein du club, toutes fonctions confondues, y compris celle de l'encadrement ? »*

Réponse du Comité Directeur : le Comité Directeur remercie les bénévoles pour leurs contributions efficaces tout au long de l'année. L'enseignement doit cependant être assuré par une équipe diplômée et salariée, placée sous la responsabilité du Directeur Technique auquel les enseignants reportent directement

- *« Enfin, le procès-verbal du comité directeur du 06 septembre 2012, en son annexe relative aux heures de monte, indique une baisse de 21 % des heures de montes des enseignants entre 2010/2011 et 2011/2012, soit 97 heures de monte en moins. Comment expliquez-vous cette diminution et comptez-vous y mettre fin ? »*

Réponse du Comité Directeur : les heures de montes des enseignants varient en fonction de la nécessité ou non de travailler les chevaux sur l'année.

La séance est levée à 19h45 heures.

Patricia CLINET
Secrétaire Générale